

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°030**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ATELIERS PARTAGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| <b>BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2019</b> |                   |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                               | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   |
| <b>Section d'investissement</b>               | <b>213 122.28</b> | <b>213 122.28</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b>              | <b>124 594.86</b> | <b>124 594.86</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **28 MARS 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°031**

## OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI POUILLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF ZI POUILLY 2019 |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|
|                                 | DEPENSES     | RECETTES     |
| Section d'investissement        | 1 245 266.00 | 1 245 266.00 |
| Section de fonctionnement       | 1 317 266.00 | 1 317 266.00 |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°032**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BRIENNON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| <b>BUDGET PRIMITIF ZI BRIENNON 2019</b> |                   |                   |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                         | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   |
| <b>Section d'investissement</b>         | <b>304 350.00</b> | <b>304 350.00</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b>        | <b>306 350.00</b> | <b>306 350.00</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
**M René VALORGE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°033**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST NIZIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| <b>BUDGET PRIMITIF ZI ST NIZIER 2019</b> |                  |                  |
|------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                          | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b>  |
| <b>Section d'investissement</b>          | <b>21 129.50</b> | <b>21 129.50</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b>         | <b>21 129.50</b> | <b>21 129.50</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du... **28 MARS 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°034**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CHARLIEU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux  
sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF ZI CHARLIEU 2019 |            |            |
|----------------------------------|------------|------------|
|                                  | DEPENSES   | RECETTES   |
| Section d'investissement         | 237 000.00 | 237 000.00 |
| Section de fonctionnement        | 242 000.00 | 242 000.00 |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°035**

## OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST DENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF ZI ST DENIS 2019 |            |            |
|----------------------------------|------------|------------|
|                                  | DEPENSES   | RECETTES   |
| Section d'investissement         | 646 090.00 | 646 090.00 |
| Section de fonctionnement        | 753 090.00 | 753 090.00 |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGETET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°036**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CUINZIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF ZI CUINZIER 2019 |                  |                  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
|                                  | DEPENSES         | RECETTES         |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>80 042.00</b> | <b>80 042.00</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>80 042.00</b> | <b>80 042.00</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
**M René VALORGE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°037**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BELMONT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF ZI BELMONT 2019 |            |            |
|---------------------------------|------------|------------|
|                                 | DEPENSES   | RECETTES   |
| Section d'investissement        | 455 506.00 | 455 506.00 |
| Section de fonctionnement       | 457 506.00 | 457 506.00 |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**2-8-MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°038**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF SPANC 2019       |                  |                  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
|                                  | DEPENSES         | RECETTES         |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>35 763.62</b> | <b>35 763.62</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>83 928.00</b> | <b>83 928.00</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **28 MARS 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°039**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE BOUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF BOUES 2019 |            |            |
|----------------------------|------------|------------|
|                            | DEPENSES   | RECETTES   |
| Section d'investissement   | 32 000.00  | 32 000.00  |
| Section de fonctionnement  | 319 355.52 | 319 355.62 |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 28 MARS 2019  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°040**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ADS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF ADS 2019  |           |           |
|---------------------------|-----------|-----------|
|                           | DEPENSES  | RECETTES  |
| Section d'investissement  | 16 071.62 | 16 071.62 |
| Section de fonctionnement | 63 790.82 | 63 790.82 |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **28 MARS 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°041-a**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| <b>BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2019</b> |                     |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                              | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     |
| <b>Section d'investissement</b>              | <b>545 050.00</b>   | <b>545 050.00</b>   |
| <b>Section de fonctionnement</b>             | <b>3 266 454.40</b> | <b>3 266 454.40</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....18 AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-041-a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil DIX NEUF****Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHETAIL René, M. MATRAY Jean-Luc, M. GROUILLER Jean-Paul, M. MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M. LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, M. LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M. THORAL Yves, M. THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M. MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M. PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M. LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°042****OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE PISCINE NOUVELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF PISCINE NOUVELLE 2019 |                  |                  |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
|                                       | DEPENSES         | RECETTES         |
| <b>Section d'investissement</b>       | <b>99 974.40</b> | <b>99 974.40</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b>      | <b>15 000.00</b> | <b>15 000.00</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°043**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ENFANCE JEUNESSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

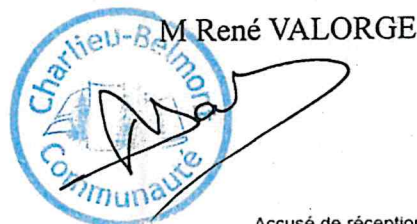
| <b>BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2019</b> |                     |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                              | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     |
| <b>Section d'investissement</b>              | <b>126 557.01</b>   | <b>126 557.01</b>   |
| <b>Section de fonctionnement</b>             | <b>1 244 419.00</b> | <b>1 244 419.00</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°044**

## OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 21 Février 2019,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2019 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

| BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019   |                     |                     |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                  | DEPENSES            | RECETTES            |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>7 907 301.50</b> | <b>7 907 301.50</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>8 741 967.88</b> | <b>8 741 967.88</b> |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**26 MARS 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°045**

### **OBJET : PROGRAMME BORD DE LOIRE 2019**

M. PALLUET, Vice-président en charge de l'environnement rappelle que dans le cadre du troisième programme Bords de Loire en Roannais 2016-2020, les partenaires financeurs de ce programme sollicités sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le FEDER, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire. L'autofinancement de la communauté de communes s'élève à hauteur de 12.5%.

En ce qui concerne l'année 2019, il est rappelé que des actions listées ci-après seront soit transversales et menées sous maîtrise d'ouvrage de Roannais Agglomération, et sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté (comme indiqué dans la convention de groupement de commandes) soit propres à Charlieu Belmont Communauté

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider les actions du programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2019 prévues en transversalité avec Roannais Agglomération dans le cadre du groupement de commandes sous maîtrise d'ouvrage de Roannais Agglomération et inscrit les budgets correspondants, à savoir :

- Action 1.5 : conseil aux agriculteurs : 5 000 € HT dont 0 € HT d'autofinancement si FEADER\*
- Action 1.6 : démonstrations/sensibilisation : 2 550 € HT dont 0 € HT d'autofinancement si FEADER\*
- Action 2.1 : restauration écologique des Gourds : 3000 € HT dont 390 € HT d'autofinancement
- Action 3.5 : lutte contre la Jussie : 45 000 € HT dont 12 150 € HT d'autofinancement
- Action 6.1 : Communication transversale : 7 500 € HT dont 1 238 € HT d'autofinancement
- Action 6.2 : Journées pédagogiques : 12 500 € HT dont 1 563 € HT d'autofinancement
- Action 7.1 : Coordination/animation générale : 74 000 € HT dont 4485 € HT d'autofinancement

Et de valider les actions du programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2019 à mener en propre par Charlieu Belmont Communauté et inscrits les budgets correspondants, à savoir :

- Action 3.2 : lutte contre la Renouée 36 140 € HT dont 10 842 € HT d'autofinancement
- Action 5.2 : Entretien courant des sites : 29 260 € HT dont 28 216€ HT d'autofinancement



- Action 5.12 : prolongation du parcours du « cul du Sornin / négociation foncière et aménagements : 11 300 € HT dont 9 040 € HT d'autofinancement
- Action 7.2 : Animation interne du programme ½ tps technicien de rivière : 35 000 € HT dont 8 000 € HT d'autofinancement

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le programme Bord de Loire 2019
- Approuve l'engagement des actions du programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2019 d'un montant total de 260 950 € HT ;
- Autorise M. le Président à solliciter, pour l'année 2019, des subventions auprès des différents partenaires financeurs ;
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **2-8 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h15), M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°046**

## OBJET : AVENANT AU MARCHE ETUDE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Président rappelle les éléments du marché initial avec le Bureau d'études SECUNDO :

|                       |         | Missions initiales                   |
|-----------------------|---------|--------------------------------------|
| Tranches fermes       | Phase 1 | Collecte de données + état des lieux |
|                       | Phase 2 | Diagnostics et prospectives          |
| Tranches optionnelles | Phase 3 | Etude du transfert de compétences    |
|                       | Phase 4 | Accompagnement à la mise en œuvre    |
|                       | Total   |                                      |

Le marché initial s'élève à 88 930 € HT dont 4 450 € HT non réalisés sur les tranches fermes. Compte tenu de la volonté d'utiliser la possibilité de repousser les transferts au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et d'avancer via une charte de convergence avec les communes, un avenant est proposé. Ainsi finalement 13 650 € HT feront l'objet d'un avenant soit environ 25 jours d'accompagnement pour la mise en œuvre de la charte.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant avec le bureau d'études SECUNDO pour assurer un accompagnement de la charte à valider entre les communes et la communauté de communes dans la limite du montant marché initial.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....**01 AVR 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°047**

### **OBJET : AVENANT A LA CONVENTION MICRO-CRECHE « BULLES DE MOMES »**

Mme DUGELET, Vice-présidente en charge des services à la population, rappelle au Conseil  
Communautaire que la communauté verse annuellement 7 500 € aux micro-crèches sous  
convention.

La micro-crèche « Bulles de mômes » installée à Cuinzier connaît quelques difficultés financières  
provisoires ainsi il est proposé d'anticiper les versements comme suit (sans modification du  
montant annuel versé) :

ARTICLE 6 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Pour l'année 2019 la communauté de communes verse une avance de 6 000 € à la signature de  
l'avenant.

Le solde sera versé à réception du compte de résultat avant le 31 mars de l'année N+1 au regard :

- des pièces demandés à l'article 7
- des engagements contractualisés dans la convention

En cas de modification de la contribution financière, le montant sera ajusté sur décision du  
conseil communautaire.

Concernant l'exercice 2018, le solde de 1 500 € sera versé à la signature de l'avenant

Le reste de l'article 6 reste inchangé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention avec la micro-crèche  
« Bulles de mômes » tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **28 MARS 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°048**

### **OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE POUILLY SOUS CHARLIEU POUR L'ACTION TRANSMISSION REPRISE**

M MATRAY, Vice-président en charge de l'économie propose de renouveler la convention de mise à disposition avec la commune de Pouilly sous Charlieu concernant Mme Anne THOMAS afin qu'elle poursuive l'action transmission reprise en direction des entreprises.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prolonge la convention de mise à disposition de Mme Anne THOMAS du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2019 avec la commune de Pouilly sous Charlieu avec une amplitude maximum de 14h hebdomadaires.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°049**

## **OBJET : FINANCEMENT INITIATIVE LOIRE 2019**

M. MATRAY, Vice-président en charge de l'Economie fait un rappel sur la délibération prise le 19  
avril 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder, pour  
l'année 2018, 5 800 € d'aide au fonctionnement de l'Association Initiative Loire et d'abonder à  
hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur. Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime  
général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans  
intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1<sup>er</sup> développement avec pour pré  
requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire.

Depuis 1998, ce sont 200 projets qui ont été accompagnés et financés sur Charlieu Belmont  
Communauté, ce qui représente 1 355 275 € décaissés.

Par ailleurs, depuis 4 ans, des permanences sont organisées au siège de la Communauté de Communes.  
Il y a lieu de prévoir un financement pour l'année 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accorde pour l'année 2019, 5 800 € d'aide au fonctionnement à Initiative Loire
- Abonde à hauteur de 5 800 € au fond prêt d'honneur d'Initiative Loire,
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association  
Initiative Loire pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°050**

### **OBJET : FLEUVE LOIRE FERTILE – EDITION « PORTRAITS DE LOIRE »**

M. VALORGE, Président informe le Conseil Communautaire de la démarche de l'association Fleuve Loire Fertile qui agit depuis 2012 sur le roannais et le brionnais autour de 3 axes à savoir contribuer au développement du tourisme durable et solidaire, renforcer la communauté patrimoniale « être Loire » et ouvrir vers de nouvelles ressources, nouveaux territoires et nouvelles connaissances.

L'édition du livre « portraits de Loire, récit d'un bord de fleuve » est susceptible d'obtenir des fonds LEADER sur la base d'un cofinancement local et déduction faite des ventes de l'ouvrage et de l'autofinancement de l'association (4 000 €). Chaque intercommunalité du roannais est sollicitée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Fleuve Loire Fertile pour son action de mise en valeur du Fleuve et particulièrement l'édition du livre « portraits de Loire, récit d'un bord de fleuve » et précise que cette subvention sera versée sur production de la facture d'édition acquittée par l'association.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°051**

### **OBJET : AVENANT CONVENTION PLATEFORME RENOV' ACTIONS 42**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que l'association Alec 42 demande d'approuver par avenant un allongement de la convention initiale pour couvrir l'année 2019 (au départ convention de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016) sans que cela ne remette en cause les décisions de financement du Conseil Communautaire à Alec 42

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M le Président à signer l'avenant à la convention avec Alec 42.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°052**

### **OBJET : VOIE VERTE : RETROCESSION BIS DE PARCELLES LE LONG DE LA VOIE VERTE**

M. le Président explique aux conseillers communautaires qu'il s'agit de procéder à une cession de terrain (non utile pour la voie verte) par Charlieu Belmont Communauté à un riverain de la voie verte, comme suit :

- Partie de la parcelle AN 13 soit 03a 25ca à 1 euro TTC à M Bernard FARGETON domicilié 50 route du Mont à St Nizier sous Charlieu

L'avis des domaines a été sollicité en début d'année, et estime un prix de vente à 2.05 € le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de vendre à M FARGETON Bernard la partie de la parcelle AN 13 à 1 euro TTC pour une contenance de 03a 25 ca, les frais de notaire seront à leur charge.
- Autorise M. le Président à signer les actes et à procéder aux démarches utiles.
- Dit que les recettes seront perçues sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **2-8-MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



**Présents :** M GROS DENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle  
**Excusés :** Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.  
**Pouvoirs :** Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie

Après le départ de M René VALORGE, le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par M. René VALORGE, Président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Compte Administratif PRINCIPAL                 |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Votes : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
| LIBELLÉ                                        | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                                | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                             | 0,00 €              | 530 909,64 €          | 0,00 €              | 829 214,02 €          | 0,00 €              | 1 360 123,66 €        |
| Opérations de l'exercice                       | 7 486 231,72 €      | 8 182 390,96 €        | 2 762 455,13 €      | 3 092 464,45 €        | 10 248 686,85 €     | 11 274 855,41 €       |
| TOTAUX                                         | 7 486 231,72 €      | 8 713 300,60 €        | 2 762 455,13 €      | 3 921 678,47 €        | 10 248 686,85 €     | 12 634 979,07 €       |
| Résultats de clôture                           | 0,00 €              | 1 227 068,88 €        | 0,00 €              | 1 159 223,34 €        | 0,00 €              | 2 386 292,22 €        |
| Restes à réaliser                              | 0,00 €              | 0,00 €                | 3 796 430,00 €      | 2 578 500,00 €        | 3 796 430,00 €      | 2 578 500,00 €        |
| TOTAUX CUMULÉS                                 | 0,00 €              | 1 227 068,88 €        | 3 796 430,00 €      | 3 737 723,34 €        | 3 796 430,00 €      | 4 964 792,22 €        |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                           |                     | 1 227 068,88 €        | 58 706,66 €         |                       |                     | 1 168 362,22 €        |

| Compte administratif ADS                       |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Votes : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
| LIBELLÉ                                        | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                                | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                             | 0,00 €              | 372,30 €              | 0,00 €              | 7 527,58 €            | 0,00 €              | 7 899,88 €            |
| Opérations de l'exercice                       | 58 815,20 €         | 58 424,10 €           | 0,00 €              | 4 272,02 €            | 58 815,20 €         | 62 696,12 €           |
| TOTAUX                                         | 58 815,20 €         | 58 796,40 €           | 0,00 €              | 11 799,60 €           | 58 815,20 €         | 70 596,00 €           |
| Résultats de clôture                           | 18,80 €             | 0,00 €                | 0,00 €              | 11 799,60 €           | 18,80 €             | 11 799,60 €           |
| Restes à réaliser                              | 0,00 €              | 0,00 €                | 2 000,00 €          | 0,00 €                | 2 000,00 €          | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                                 | 18,80 €             | 0,00 €                | 2 000,00 €          | 11 799,60 €           | 2 018,80 €          | 11 799,60 €           |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                           | 18,80 €             |                       |                     | 9 799,60 €            |                     | 9 780,80 €            |

| Compte administratif DECHETS MENAGERS CBC      |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Votes : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
| LIBELLÉ                                        | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                                | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                             | 0,00 €              | 461 576,28 €          | 0,00 €              | 54 055,16 €           | 0,00 €              | 515 631,44 €          |
| Opérations de l'exercice                       | 2 530 311,97 €      | 2 746 570,90 €        | 158 649,92 €        | 114 162,95 €          | 2 688 961,89 €      | 2 860 733,85 €        |
| TOTAUX                                         | 2 530 311,97 €      | 3 208 147,18 €        | 158 649,92 €        | 168 218,11 €          | 2 688 961,89 €      | 3 376 365,29 €        |
| Résultats de clôture                           | 0,00 €              | 677 835,21 €          | 0,00 €              | 9 568,19 €            | 0,00 €              | 687 403,40 €          |
| Restes à réaliser                              | 0,00 €              | 0,00 €                | 37 450,00 €         | 700,00 €              | 37 450,00 €         | 700,00 €              |
| TOTAUX CUMULÉS                                 | 0,00 €              | 677 835,21 €          | 37 450,00 €         | 10 268,19 €           | 37 450,00 €         | 688 103,40 €          |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                           |                     | 677 835,21 €          | 27 181,81 €         |                       |                     | 650 653,40 €          |

| Compte administratif TRAITEMENT DES BOUES      |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Votes : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
| LIBELLÉ                                        | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                                | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                             | 0,00 €              | 128 606,20 €          | 0,00 €              | 6 823,93 €            | 0,00 €              | 135 430,13 €          |
| Opérations de l'exercice                       | 264 090,36 €        | 223 904,68 €          | 0,00 €              | 3 176,07 €            | 264 090,36 €        | 227 080,75 €          |
| TOTAUX                                         | 264 090,36 €        | 352 510,88 €          | 0,00 €              | 10 000,00 €           | 264 090,36 €        | 362 510,88 €          |
| Résultats de clôture                           | 0,00 €              | 88 420,52 €           | 0,00 €              | 10 000,00 €           | 0,00 €              | 98 420,52 €           |
| Restes à réaliser                              | 0,00 €              | 0,00 €                | 29 000,00 €         | 0,00 €                | 29 000,00 €         | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                                 | 0,00 €              | 88 420,52 €           | 29 000,00 €         | 10 000,00 €           | 29 000,00 €         | 98 420,52 €           |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                           |                     | 88 420,52 €           | 19 000,00 €         |                       |                     | 69 420,52 €           |

| Compte administratif PISCINE NOUVELLE |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                       |                     | Votes : 30            | Pour : 30           | Contre : 0            | Abstention : 0      |                       |
| LIBELLÉ                               | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                       | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                    | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice              | 704,70 €            | 99 000,00 €           | 12 074,40 €         | 0,00 €                | 12 779,10 €         | 99 000,00 €           |
| TOTAUX                                | 704,70 €            | 99 000,00 €           | 12 074,40 €         | 0,00 €                | 12 779,10 €         | 99 000,00 €           |
| Résultats de clôture                  | 0,00 €              | 98 295,30 €           | 12 074,40 €         | 0,00 €                | 12 074,40 €         | 98 295,30 €           |
| Restes à réaliser                     | 0,00 €              | 0,00 €                | 87 900,00 €         | 0,00 €                | 87 900,00 €         | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                        | 0,00 €              | 98 295,30 €           | 99 974,40 €         | 0,00 €                | 99 974,40 €         | 98 295,30 €           |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                  | 0,00 €              | 98 295,30 €           | 99 974,40 €         |                       | 1 679,10 €          |                       |

| Compte administratif SPANC |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                            |                     | Votes : 33            | Pour : 33           | Contre : 0            | Abstention : 0      |                       |
| LIBELLÉ                    | EXPLOITATION        |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                            | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés         | 0,00 €              | 6 257,20 €            | 0,00 €              | 38 475,30 €           | 0,00 €              | 44 732,50 €           |
| Opérations de l'exercice   | 74 077,24 €         | 56 260,60 €           | 0,00 €              | 530,43 €              | 74 077,24 €         | 56 791,03 €           |
| TOTAUX                     | 74 077,24 €         | 62 517,80 €           | 0,00 €              | 39 005,73 €           | 74 077,24 €         | 101 523,53 €          |
| Résultats de clôture       | 11 559,44 €         | 0,00 €                | 0,00 €              | 39 005,73 €           | 11 559,44 €         | 39 005,73 €           |
| Restes à réaliser          | 0,00 €              | 0,00 €                | 7 500,00 €          | 0,00 €                | 7 500,00 €          | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS             | 11 559,44 €         | 0,00 €                | 7 500,00 €          | 39 005,73 €           | 19 059,44 €         | 39 005,73 €           |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS       | 11 559,44 €         | 0,00 €                | 0,00 €              | 31 505,73 €           |                     | 19 946,29 €           |

| Compte administratif ENFANCE JEUNESSE |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                       |                     | Votes : 30            | Pour : 30           | Contre : 0            | Abstention : 0      |                       |
| LIBELLÉ                               | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                       | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                    | 0,00 €              | 72 048,96 €           | 19 277,36 €         | 0,00 €                | 19 277,36 €         | 72 048,96 €           |
| Opérations de l'exercice              | 1 189 682,45 €      | 1 250 366,07 €        | 77 955,44 €         | 67 385,79 €           | 1 267 637,89 €      | 1 317 751,86 €        |
| TOTAUX                                | 1 189 682,45 €      | 1 322 415,03 €        | 97 232,80 €         | 67 385,79 €           | 1 286 915,25 €      | 1 389 800,82 €        |
| Résultats de clôture                  | 0,00 €              | 132 732,58 €          | 29 847,01 €         | 0,00 €                | 29 847,01 €         | 132 732,58 €          |
| Restes à réaliser                     | 0,00 €              | 0,00 €                | 14 500,00 €         | 0,00 €                | 14 500,00 €         | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                        | 0,00 €              | 132 732,58 €          | 44 347,01 €         | 0,00 €                | 44 347,01 €         | 132 732,58 €          |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                  | 0,00 €              | 132 732,58 €          | 44 347,01 €         | 0,00 €                |                     | 88 385,57 €           |

| Compte administratif TOUS FADEL |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                 |                     | Votes : 30            | Pour : 30           | Contre : 0            | Abstention : 0      |                       |
| LIBELLÉ                         | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                 | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés              | 0,00 €              | 4 203,50 €            | 233,71 €            | 0,00 €                | 233,71 €            | 4 203,50 €            |
| Opérations de l'exercice        | 22 274,16 €         | 19 211,32 €           | 18 791,65 €         | 21 225,78 €           | 41 065,81 €         | 40 437,10 €           |
| TOTAUX                          | 22 274,16 €         | 23 414,82 €           | 19 025,36 €         | 21 225,78 €           | 41 299,52 €         | 44 640,60 €           |
| Résultats de clôture            | 0,00 €              | 1 140,66 €            | 0,00 €              | 2 200,42 €            | 0,00 €              | 3 341,08 €            |
| Restes à réaliser               | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                  | 0,00 €              | 1 140,66 €            | 0,00 €              | 2 200,42 €            | 0,00 €              | 3 341,08 €            |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS            |                     | 1 140,66 €            |                     | 2 200,42 €            |                     | 3 341,08 €            |

| Compte administratif ATELIERS PARTAGES |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|----------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                        |                     | Votes : 30            | Pour : 30           | Contre : 0            | Abstention : 0      |                       |
| LIBELLÉ                                | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                        | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                     | 0,00 €              | 19 077,02 €           | 0,00 €              | 119 587,38 €          | 0,00 €              | 138 664,40 €          |
| Opérations de l'exercice               | 114 911,20 €        | 117 729,04 €          | 75 937,22 €         | 84 722,12 €           | 190 848,42 €        | 202 451,16 €          |
| TOTAUX                                 | 114 911,20 €        | 136 806,06 €          | 75 937,22 €         | 204 309,50 €          | 190 848,42 €        | 341 115,56 €          |
| Résultats de clôture                   | 0,00 €              | 21 894,86 €           | 0,00 €              | 128 372,28 €          | 0,00 €              | 150 267,14 €          |
| Restes à réaliser                      | 0,00 €              | 0,00 €                | 2 000,00 €          | 0,00 €                | 2 000,00 €          | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                         | 0,00 €              | 21 894,86 €           | 2 000,00 €          | 128 372,28 €          | 2 000,00 €          | 150 267,14 €          |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                   | 0,00 €              | 21 894,86 €           | 0,00 €              | 126 372,28 €          |                     | 148 267,14 €          |

| Compte administratif ZAE LES 4 VENTS DE BELMONT |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
|-------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                 |                     | Votes : 30            | Pour : 30           | Contre : 0            | Abstention : 0      |                       |
| LIBELLÉ                                         | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|                                                 | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés                              | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice                        | 23 021,00 €         | 23 021,00 €           | 23 021,00 €         | 0,00 €                | 46 042,00 €         | 23 021,00 €           |
| TOTAUX                                          | 23 021,00 €         | 23 021,00 €           | 23 021,00 €         | 0,00 €                | 46 042,00 €         | 23 021,00 €           |
| Résultats de clôture                            | 0,00 €              | 0,00 €                | 23 021,00 €         | 0,00 €                | 23 021,00 €         | 0,00 €                |
| Restes à réaliser                               | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS                                  | 0,00 €              | 0,00 €                | 23 021,00 €         | 0,00 €                | 23 021,00 €         | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS                            | 0,00 €              | 0,00 €                | 23 021,00 €         | 0,00 €                | 23 021,00 €         | 0,00 €                |



## Compte administratif ZAE LES BELUZES DE POUILLY

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

| LIBELLÉ                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX                   | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Résultats de clôture     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Restes à réaliser        | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS           | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |

## Compte administratif ZAE DU BRIONNAIS DE CHARLIEU

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

| LIBELLÉ                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX                   | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Résultats de clôture     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Restes à réaliser        | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS           | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |

## Compte administratif ZAE LES FRENES DE BRIENNON

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

| LIBELLÉ                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX                   | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Résultats de clôture     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Restes à réaliser        | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS           | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |

## Compte administratif ZAE DE GAYEN DE ST NIZIER

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

| LIBELLÉ                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX                   | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Résultats de clôture     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Restes à réaliser        | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS           | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |

## Compte administratif ZAE LES PIERRES JAUNES DE ST DENIS

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

| LIBELLÉ                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice | 5 260,00 €          | 5 260,00 €            | 5 260,00 €          | 0,00 €                | 10 520,00 €         | 5 260,00 €            |
| TOTAUX                   | 5 260,00 €          | 5 260,00 €            | 5 260,00 €          | 0,00 €                | 10 520,00 €         | 5 260,00 €            |
| Résultats de clôture     | 0,00 €              | 0,00 €                | 5 260,00 €          | 0,00 €                | 5 260,00 €          | 0,00 €                |
| Restes à réaliser        | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS           | 0,00 €              | 0,00 €                | 5 260,00 €          | 0,00 €                | 5 260,00 €          | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €              | 0,00 €                | 5 260,00 €          | 0,00 €                | 5 260,00 €          | 0,00 €                |

## Compte administratif ZAE LE PILON DE CUINZIER

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

| LIBELLÉ                  | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| Opérations de l'exercice | 6 854,51 €          | 6 854,51 €            | 6 854,51 €          | 0,00 €                | 13 709,02 €         | 6 854,51 €            |
| TOTAUX                   | 6 854,51 €          | 6 854,51 €            | 6 854,51 €          | 0,00 €                | 13 709,02 €         | 6 854,51 €            |
| Résultats de clôture     | 0,00 €              | 0,00 €                | 6 854,51 €          | 0,00 €                | 6 854,51 €          | 0,00 €                |
| Restes à réaliser        | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €              | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULÉS           | 0,00 €              | 0,00 €                | 6 854,51 €          | 0,00 €                | 6 854,51 €          | 0,00 €                |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €              | 0,00 €                | 6 854,51 €          | 0,00 €                | 6 854,51 €          | 0,00 €                |

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents

comptes ;

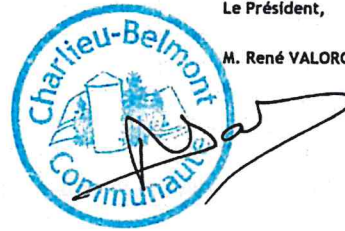
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus ;

Pour expédition conforme,

Le Président,

M. René VALORGE



Date de transmission en Sous Préfecture :

Date de Publication :

28 MARS 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°054**

### **OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

M. le Président présente les comptes de gestion 2018 du Receveur municipal, conformes aux comptes administratifs.

Où l'exposé des comptes de gestion 2018 du Receveur Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepter les comptes de gestion 2018 présentés par le comptable public pour les budgets suivants à savoir principal, enfance jeunesse, tous FADEL, ateliers partagés, ADS, traitement des boues, spanc, déchets ménagers, piscine nouvelle, zone de Pouilly, zone de Briennon, zone de St Nizier, zone de Charlieu, zone de St Denis, zone de Belmont, zone de Cuinzier.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°055**

### **OBJET : VOIE VERTE : RETROCESSION TER DE PARCELLES LE LONG DE LA VOIE VERTE**

M. le Président explique aux conseillers communautaires qu'il s'agit de procéder à une cession de terrain (non utile pour la voie verte) par Charlieu Belmont Communauté à un riverain de la voie verte, comme suit :

- Partie de la parcelle AA 103 soit 49a 11ca à 1 euro TTC à M et Mme Sébastien SEVERIN domiciliés 172 allée Vauvrille à St Nizier sous Charlieu

L'avis des domaines a été sollicité en début d'année, et estime un prix de vente à 2.05 € le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de vendre à M et Mme SEVERIN la partie de la parcelle AA 103 à 1 euro TTC pour une contenance de 49a 11 ca, les frais de notaire seront à leur charge.
- Autorise M. le Président à signer les actes et à procéder aux démarches utiles.
- Dit que les recettes seront perçues sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 MARS 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°056**

### **OBJET : ETUDE REGULARISATION SUR LA DIGUE DU BEZO**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait validé la réalisation d'une étude de régularisation de la digue du BEZO par délibération N°2018-190 lors du conseil communautaire du 13 décembre 2018. Cette étude sera portée par le SYMISOA à qui la compétence a été déléguée.

Plan de financement prévisionnel :

| DEPENSES HT                                              |          | RECETTES HT                                                          |          |
|----------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------|----------|
| Etude de régularisation y compris tranche conditionnelle | 60 000 € | Département (uniquement sur le volet hydraulique)                    | 2 500 €  |
|                                                          |          | Agence de l'Eau Loire Bretagne (uniquement sur le volet hydraulique) | 17 500 € |
|                                                          |          | Autofinancement (participation CBC au SYMISOA)                       | 40 000 € |

La participation de 40 000 € a bien été prévue sur le budget 2019, toutefois l'étude courant sur plusieurs mois l'opération sera soldée par le SYMISOA au mieux fin 2020. Il est proposé de verser une avance de 30 000 € sur la participation prévisionnelle à l'étude au SYMISOA dès 2019 puis de verser un solde au regard du bilan financier de l'étude subventions perçues.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à verser une participation de 30 000 € dès 2019 sur demande du SYMISOA accompagnée de la copie l'ordre de service adressé au bureau d'études retenu et prévoir que le solde sera versé sur présentation du plan définitif de financement une fois les subventions encaissées par le SYMISOA.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ..... **01 AVR. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200035202-20190321-N2019-056-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°057**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 du budget principal et le compte administratifs 2018 du budget TOUS FADEL font apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 228 209.54 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



| AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                             |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Résultat de fonctionnement                                                                                                                            |                     |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)                                                                         | 696 159,24          |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u>                                                                                                               |                     |
| Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)                                                                        | 530 909,64          |
| Considérant la dissolution du Budget TOUS FADEL et son intégration dans le budget principal, il convient d'en reprendre le résultat de fonctionnement | 1 140,66            |
| <b>C Résultat à affecter</b><br><b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b><br><b>(si C. est négatif. Report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>     | <b>1 228 209,54</b> |
| Solde d'exécution de la section d'investissement                                                                                                      |                     |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)                                                                               | 1 159 223,34        |
| D 001 (si déficit)                                                                                                                                    |                     |
| D 001 (si excédent)                                                                                                                                   |                     |
| Considérant la dissolution du Budget TOUS FADEL et son intégration dans le budget principal, il convient d'en reprendre le résultat d'investissement  | 2 200,42            |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)                                                                  |                     |
| Besoin de financement                                                                                                                                 |                     |
| Excédent de financement (1)                                                                                                                           | - 1 217 930,00      |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                             | <b>56 506,24</b>    |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                                                     | <b>1 228 209,54</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                    | <b>456 506,24</b>   |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                       | <b>771 703,30</b>   |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                                      |                     |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**01 AVR. 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
**M René VALORGE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°058**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ATELIERS PARTAGES 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 894,86 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |            |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 2 817,84   |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 19 077,02  |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 21 894,86  |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |            |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | 128 372,28 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -2 000,00  |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                      | 0.00       |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                               | 21 894,86  |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | 0.00       |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                | 21 894,86  |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                               |            |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 01 AVR 2019  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°059**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LES BELUZES DE POUILLY 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |      |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 0,00 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 0,00 |
| C <u>Résultat à affecter</u><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 0,00 |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |      |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | 0,00 |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | 0,00 |
| Besoin de financement F. = D. + E.                                                                                                             | 0,00 |
| AFFECTATION = C. = G. + H.                                                                                                                     | 0,00 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement<br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                    | 0,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)                                                                                                       | 0,00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4)                                                                                                                      |      |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01. AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°060**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LES FRENES DE BRIENNON 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

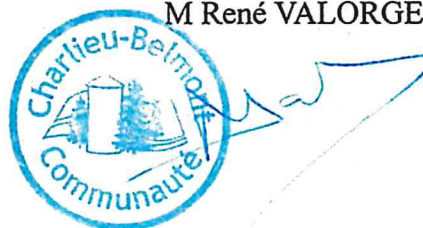
| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                          |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Résultat de fonctionnement -</b>                                                                                                                |             |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                      | 0.00        |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                          | 0.00        |
| <b>C Résultat à affecter</b><br><b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b><br><b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b> | <b>0.00</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                            |             |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                               | 0.00        |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1)     | 0.00        |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                          | <b>0.00</b> |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                                   | <b>0.00</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                 | <b>0.00</b> |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                    | <b>0.00</b> |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                                   |             |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **01 AVR 2019**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°061**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE GAYEN DE ST NIZIER 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                    |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                            |      |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                | 0,00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                    | 0.00 |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)         | 0.00 |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                      |      |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                         | 0.00 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | 0.00 |
| <b>Besoin de financement F: = D. + E.</b>                                                                                                    | 0.00 |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                             | 0.00 |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                           | 0.00 |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                              | 0.00 |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                             |      |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01 AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°062**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DU BRIONNAIS DE CHARLIEU 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

0105 MAR 19



| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                          |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                                  |      |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                      | 0,00 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                          | 0,00 |
| <b>C Résultat à affecter</b><br><b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b><br><b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b> | 0,00 |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                            |      |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                               | 0,00 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1)       | 0,00 |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                          | 0,00 |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                                   | 0,00 |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                 | 0,00 |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                    | 0,00 |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                                   |      |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01 AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°063**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LES PIERRES JAUNES DE ST DENIS 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                            |           |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                | 0,00      |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                    | 0.00      |
| C <b>Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)         | 0.00      |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                      |           |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                         | -5 260.00 |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | 0.00      |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                    | 5 260.00  |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                                            | 0.00      |
| 1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                           | 0.00      |
| 2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                              | 0.00      |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                             |           |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01 AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°064**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LE PILON DE CUINZIER 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |           |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 0,00      |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 0.00      |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 0.00      |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |           |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | -6 854.51 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | 0.00      |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                      | 6 854.51  |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                               | 0.00      |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | 0.00      |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                | 0.00      |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                               |           |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01 AVR 2019  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°065**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LES 4 VENTS DE BELMONT 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |            |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 0,00       |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 0.00       |
| C <u>Résultat à affecter</u><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | 0.00       |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |            |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | -23 021.00 |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | 0.00       |
| Besoin de financement F. = D. + E.                                                                                                             | 23 021.00  |
| AFFECTATION =C. = G. + H.                                                                                                                      | 0.00       |
| 1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | 0.00       |
| 2) H. <u>Report en fonctionnement R 002 (2)</u>                                                                                                | 0.00       |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4)                                                                                                                      |            |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01. AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°066**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 7 441,15€.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION                                                                                                                       |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                                | 4 118,29   |
| dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :                                                                                            | 0.00       |
| c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>                                                                                                                      |            |
| D 002 du compte administratif (si déficit)                                                                                                                   | -11 559.44 |
| R 002 du compte administratif (si excédent)                                                                                                                  |            |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)<br>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)                                                      | -7 441.15  |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                                      |            |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )                                                                              | 33 993.62  |
| D 001 (si déficit)                                                                                                                                           |            |
| R 001 (si excédent)                                                                                                                                          |            |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )                                                                                  | -1 500.00  |
| Besoin de financement = e + f                                                                                                                                | 0.00       |
| AFFECTATION (2) = d.                                                                                                                                         | 0.00       |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00       |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)                                     | 0.00       |
| 3) Report en exploitation R 002<br>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00                      | 0.00       |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3)                                                                                                                                    | -7 441.15  |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 01 AVR. 2019  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°067**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE BOUES 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
88 420,52€

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION                                                                                                                       |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                                | -40 185,68       |
| dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>                                                                                            | 0.00             |
| c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>                                                                                                                      | 128 606.20       |
| D 002 du compte administratif (si déficit)                                                                                                                   |                  |
| R 002 du compte administratif (si excédent)                                                                                                                  |                  |
| <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b><br>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)                                               | <b>88 420.52</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                                      |                  |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )                                                                              | 10 000.00        |
| D 001 (si déficit)                                                                                                                                           |                  |
| R 001 (si excédent)                                                                                                                                          |                  |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )                                                                                  | -29 000.00       |
| <b>Besoin de financement = e + f</b>                                                                                                                         | <b>19 000.00</b> |
| <b>AFFECTATION (2) = d.</b>                                                                                                                                  | <b>88 420.52</b> |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00             |
| 2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)                                     | 19 000.00        |
| 3) Report en exploitation R 002<br>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00                     | 69 420.52        |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>                                                                                                                             |                  |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du **01 AVR 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°068**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ADS 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 18,80€.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |           |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | -391,10   |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 372.30    |
| C <u>Résultat à affecter</u><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | -18.80    |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |           |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | 11 799.60 |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -2 000.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E.                                                                                                             | 0.00      |
| AFFECTATION =C. = G. + H.                                                                                                                      | 0.00      |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement<br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                    | 0.00      |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)                                                                                                       | 0.00      |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4)                                                                                                                      | -18.80    |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... 01. AVR. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°069**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
677 825.21€

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| <b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                            |             |
| <b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)                                                                | 216 258,93  |
| <b>B. Résultats antérieurs reportés</b>                                                                                                      |             |
| Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)                                                               | 461 576,28  |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser)<br>(si C. est négatif. Report du déficit ligne D 002 ci-dessous)          | 677 825,21  |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                      |             |
| <b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>D 001 (si excédent)                         | 9 568,194   |
| <b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -)<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | - 36 750,00 |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                    | 27 181,81   |
| <b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>                                                                                                            | 677 825,21  |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                           | 27 181,81   |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                              | 650 653,40  |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                             |             |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....01...AVR. 2019  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°070**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE PISCINE NOUVELLE 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 98 295.30 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |            |
| A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 98 295,30  |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 0.00       |
| C Résultat à affecter<br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)                  | 98 295.30  |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |            |
| D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | -12 074.40 |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -87 900.00 |
| Besoin de financement F. = D. + E.                                                                                                             | 99 974.40  |
| AFFECTATION =C. = G. + H.                                                                                                                      | 98 295.30  |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement<br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                                    | 98 295.30  |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)                                                                                                       | 0.00       |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4)                                                                                                                      |            |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....0.1..AVR. 2019  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS Sylvie, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°071**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE 2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
132 732.58 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT                                                                                                      |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                                                                                                              |                   |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                  | 60 683,62         |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u><br>ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                      | 72 048,96         |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A. + B. (hors restes à réaliser )<br>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)           | <b>132 732.58</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                        |                   |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)<br>D 001 (si déficit)<br>R 001 (si excédent)                           | -29 847.01        |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - )<br>Besoin de financement<br>Excédent de financement (1) | -14 500.00        |
| <b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>                                                                                                      | <b>44 347.01</b>  |
| <b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>                                                                                                               | <b>132 732.58</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b><br>G. = au minimum couverture du besoin de financement F                             | <b>44 347.01</b>  |
| <b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>                                                                                                | <b>88 385.57</b>  |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>                                                                                                               |                   |

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **0.1. AVR. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190321-N2019-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX NEUF**

**Le 21 Mars à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 Mars 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE  
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LACROIX Jérémie,  
M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M  
LAMARQUE Michel, M. JARSAILLON Philippe, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M  
THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE  
Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme LAPALUS  
Sylvie, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

**N°2019/N°072**

### **OBJET : CONTRAT DE RIVIERE SYRRTA 2019-2025**

M. le Vice-président en charge de l'environnement rappelle que le bassin versant Rhins Rhodon Trambouzan concerne les communes de Le Cergne, Sevelinges, La Gresle et Vougy. Il informe le Conseil qu'une étude diagnostic a été menée sur le précédent contrat en 2017 et 2018 à l'occasion de laquelle ont été soulignés les éléments suivants : une bonne qualité de l'eau, une continuité écologique à rétablir, une ripisylve à conforter, une hydrologie impactée en période d'étiage, ainsi que des têtes de bassin à préserver.

Le futur programme d'actions se déroulera en 2 phases de 3 ans sur les 5 volets suivants : la gestion quantitative de l'eau, les fonctionnalités des milieux aquatiques, la communication et la sensibilisation, le suivi et l'évaluation du contrat enfin son animation.

Le financement du programme d'action se fera selon la clé de répartition définie au sein du SYRTTA, la part de Charlieu Belmont Communauté est évaluée à un total de 42 118 € sur les 6 ans

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- valide le programme d'actions du contrat de rivière Rhins Rhodon Trambouzan 2019-2025 porté par le SYRRTA

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **19 AVR. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200035202-20190321-N2019-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2019